

**LETTRE D'ENTENTE No 17**

entre

**L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE**  
ci-après appelée « l'Université »

et

**L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT CLINIQUE**  
**DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE**  
**DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (CSQ)**  
ci-après appelée « l'APECFMUS »

**Objet : Activité d'agrément interne**

---

CONSIDÉRANT le barème d'unités académiques établi à 15 UA pour cette activité.

CONSIDÉRANT le mandat spécifique accepté par le Syndicat et par la Faculté de médecine, conformément à l'Annexe G de la convention collective en vigueur.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT

L'Université versera une rémunération totale de 15 H pour chaque professeur d'enseignement clinique qui réalise une activité d'agrément interne.

La rémunération de l'activité d'agrément interne inclut la préparation, la visite, les différentes rencontres (résidents, professeurs, directeurs), la rédaction du rapport final et toute autre tâche jugée nécessaire à la réalisation de ce mandat.

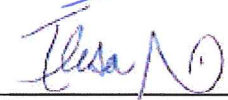
À la date de signature, la présente entente fait partie intégrante de la convention collective en vigueur.

En foi de quoi les parties ont signé ce 23 février 2021.

**Pour l'Université**




Personne représentante dûment autorisée



Témoin

**Pour l'APECFMUS**



Personne représentante dûment autorisée



Témoin